

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 04

Excusé : 01

Absent : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 28

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le résultat 2023 du budget principal de la Commune s'établit comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	7 651 546,39	8 483 413,08	1 444 571,06	862 684,81	9 096 117,45	9 346 097,89
Résultat 2023		831 866,69	-581 886,25			249 980,44
Résultat antérieur reporté		3 879 649,82	-421 843,66			3 457 806,16
Résultat de clôture 2023		4 711 516,51	-1 003 729,91			3 707 786,60
Restes à réaliser INV			160 753,94	1 150 894,00		990 140,06
Résultat 2023		4 711 516,51	-13 589,85			4 697 926,66

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2023 est excédentaire à hauteur de **831 866.69 €** soit environ 9.80 % des recettes de fonctionnement contre 12% en 2022.

L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de **4 711 516.51 €**.

Cet excédent sera repris à hauteur de 4 697 926.66 € en recette de fonctionnement sur le compte 002 puisqu'il conviendra de couvrir le besoin de financement en investissement à hauteur de 13 589.85 €.

Par rapport à l'année précédente, la section de fonctionnement a pris en charge environ 461K€ de dépenses supplémentaires soit + 6.89% par rapport à l'exercice 2022.

Cette hausse des dépenses s'explique comme suit :

Sur le chapitre 011 « charges à caractère général » : 91% des crédits inscrits ont été consommés soit environ 1 4781 K€.

Cela s'explique notamment par :

- l'augmentation du gaz et de l'électricité : + 17% par rapport à 2022 et ce malgré les travaux mis en œuvre visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux,
- les frais supplémentaires liés à la création de la brigade canine nécessitant l'achat d'équipements, de nourriture ainsi que des formations au dressage,
- l'augmentation des frais de formation liés aux recrutements de nouveaux agents au sein de la Police Municipale (frais de formation d'intégration, formations juridiques, formations préalables à l'armement, formations au tir...),
- des dépenses non prévues initialement ont dû être prises en charge telles que la numérisation des documents d'état civil (requis nécessaire à la mise en place d'un dispositif de dématérialisation des données), l'organisation d'ateliers en faveur de la qualité de vie au travail ;
- les frais de maintenance sont stables soit environ 215K€ par an.

Sur le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : L'enveloppe affectée lors du Budget Primitif 2023 a été quasiment consommée (98,57%).

En effet, au cours de l'année 2023, l'enveloppe dédiée pour le recrutement d'agents en cas d'accroissement d'activité a été utilisée afin de permettre de renforcer les services festivités pour l'organisation du village Italien et de la fête de l'Alsace.

Afin de remplacer des agents momentanément absents ou en congés de longue maladie, des recrutements d'agents contractuels ont été effectués afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Par ailleurs, il a été décidé de recruter un agent à temps non complet afin de créer un poste de Conseiller Numérique chargé d'aider, notamment, les administrés dans leurs démarches administratives en ligne.

De plus, outre l'augmentation du point d'indice (+1.5%) au 1^{er} Juillet 2023, la ville a également pris en charge une partie des dépenses liées aux frais d'adhésion à l'assurance prévoyance pour l'ensemble des agents contractuels et titulaires souhaitant adhérer.

Enfin, a été décidé le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat destiné à soutenir les agents en cette période d'inflation. Le coût de la mesure s'est élevé à 37 k€.

Sur le chapitre 014 « atténuations de produits », la commune s'est acquittée du prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU pour un montant de 119 916 € et de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour 724 976 €.

Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'enveloppe a été consommée à hauteur de 94.25% :

- 228 651 € ont été versées aux associations de la commune sur l'enveloppe prévisionnelle de 237 000 € ;
- 134 000 € au CCAS,
- 19 850 € à la Caisse des écoles.

Sur le chapitre 66 « Charges financières », la ville a remboursé les intérêts d'emprunt à hauteur de 23 233.47 € intégrant les intérêts courus non échus.

Sur le chapitre 68 « dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) » : 16 940 € ont été comptabilisés au titre de la constitution de provisions semi-budgétaires pour risques et charges.

Ci-dessous, l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019 :

Charges à caractère général D011	1 256 920	1 191 544	1 259 958	1 371 455	1 480 666
Dépenses de personnel D012	3 655 615	3 760 278	3 701 928	3 908 171	4 221 992
Atténuations de produits D014	733 415	803 372	891 684	865 387	852 455
Autres charges de gestion courante D65	488 242	489 644	417 272	533 843	584 040
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 838	6 270 842	6 678 856	7 139 153
Charges financières D66	28 275	26 024	23 671	23 008	23 233
Charges exceptionnelles D67	32 994	11 499	41 214	1 642	276
Dotations aux provisions semi-B D68	25 500	107 037	0	20 000	16 940
Opérations d'ordre O42	277 292	288 359	332 152	452 093	471 943
Total des dépenses de fonctionnement	6 498 253	6 677 757	6 667 879	7 175 599	7 651 546

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte financier unique met en évidence une hausse des recettes par rapport aux prévisions budgétaires.

Chapitre 013 : Atténuations de charges : + 13 604 € du fait notamment du remboursement par l'assurance maladie des absences d'agents rattachés à l'IRCANTEC ou encore du remboursement de l'éducation nationale suite à la mise en œuvre du service minimum d'accueil lors des grèves du personnel de l'éducation nationale.

Chapitre 70 - Produits des services : + 94 297 € par rapport aux prévisions budgétaires. Les services facultatifs mis en place par la collectivité (accueils collectifs de mineurs, restauration scolaire) ont une fréquentation stable par rapport aux années précédentes.

Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731) : Les recettes encaissées sont conformes aux prévisions budgétaires avec la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 68 905 € et le FPIC pour 117 624 €.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : la ville a perçu 488 K€ au titre des droits de mutation (480K€ prévus au BP2023) soit une baisse de 24% par rapport à l'année précédente (-158K€). Au niveau du recouvrement des impôts locaux, la ville a perçu 5 379 K€ au titre des taxes locales :

- dont 977 981 € au titre de la THRS
- dont 175 010 € au titre de la majoration de la THRS (20%)
- dont 4 847 918 € au titre de la TFPB
- dont 3 746 € au titre de la TFPNB

Le coefficient correcteur appliqué en 2023 était de – 628 565 €. Enfin, la taxe sur la consommation finale d'électricité a permis l'encaissement de 44K€ de recettes supplémentaires à celles prévues au budget.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Conformément aux prévisions budgétaires, la dotation globale de fonctionnement est stable avec 719 183 € pour la dotation forfaitaire. Les dotations de péréquation sont cependant en légère hausse par rapport aux prévisions à savoir : 101 874 € pour la dotation de solidarité rurale et 128 113 € pour la dotation nationale de péréquation.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : + 28K€ par rapport aux prévisions budgétaires du fait notamment de l'augmentation des locations de salles et de matériels.

Chapitre 78 – Reprises de provisions : En 2023, la commune a procédé à la reprise de provisions semi-budgétaires pour 21 837 €.

Ci-dessous, l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2019 :

Evolution des recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
produits des services R70	662 895	511 647	629 980	704 221	741 879
Impôts et taxes R73-731	5 041 549	4 998 799	5 309 982	6 110 315	6 297 814
Dotations et participations R74	1 131 896	1 140 116	1 006 922	1 059 852	1 085 639
Autres produits R75	266 424	185 791	199 732	230 364	256 330
Atténuations de charges R013	77 344	90 661	58 846	54 455	13 604
total recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	8 159 207	8 395 266
travaux en régie R722	39 653	49 997	49 952	31 171	44 365
Produits financiers R76	5 510	0	28	0	0
Produits exceptionnels R77	45 278	33 267	27 054	4 695	6 239
Reprise provisions semi-budg R78	16 500	24 000	59 518	2 500	21 838
Opération d'ordre O42	5 857	5 857	4 520	8 189	15 705
Total des recettes de fonctionnement	7 292 906	7 040 135	7 346 534	8 205 762	8 483 413

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CFU 2023

REALISATION 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				REALISATION 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Prévu	Réalisé			Prévu	Réalisé
011	charges à caractère général	1 617 365,00 €	1 480 665,64 €	013	atténuation de charges	1 500,00 €	13 603,55 €
012	charges de personnel	4 283 000,00 €	4 221 992,40 €	70	produits de service et du domaine	647 582,00 €	741 879,19 €
014	atténuation de produits	880 000,00 €	852 455,06 €	73	impôts et taxes	186 905,00 €	186 529,00 €
				731	Fiscalité locale	6 047 502,00 €	6 111 285,08 €
65	autres ch. de gestion courante	619 650,00 €	584 040,10 €	74	dotations et participations	1 030 690,00 €	1 085 639,29 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	- €	0,00 €	75	autres produits	228 000,00 €	256 330,30 €
66	charges financières	23 235,37 €	23 233,47 €	76	produits financiers	- €	- €
67	charges exceptionnelles	14 275,00 €	276,31 €	77	produits spécifiques	- €	6 239,23 €
68	provisions semi-budgétaires	16 940,00 €	16 940,00 €	78	Reprise sur prov.semi-budg.	14 037,70 €	21 837,70 €
	total opérations réelles		7 179 602,98 €		total opérations réelles		8 423 343,34 €
	total opérations d'ordre	478 152,00 €	471 943,41 €		total opérations d'ordre	81 845,00 €	60 069,74 €
	total dépenses fonctionnement	7 932 617,37 €	7 651 546,39 €		total recettes fonctionnement	8 238 061,70 €	8 483 413,08 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le solde d'exécution 2023 est de – 581 886.25 €. Ajouté au déficit antérieur (- 421 843, 66 €), le résultat de clôture 2023 est en déficit à hauteur de 1 003 729. 91 €.

Toutefois, le solde des restes à réaliser 2023 est de 990 140.06 € soit un déficit de 13 589.85 €.

Celui-ci devra être couvert à due proportion par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Au cours de l'année 2023, le budget de la commune a pris en charge sur la section d'investissement :

- l'attribution de compensation en investissement et les aides aux façades pour 216 793 €,
- le remboursement du capital de la dette : 58 829.34 €,

Enfin, les dépenses relatives aux opérations s'établissent comme suit :

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Réalisé au 31/12/2023	RAR 2023
2046	AC	201 532,00 €	
20422	AIDES AUX FACADES	15 261,00 €	1 320,00 €
0602	MISE EN SECURITE	18 522,35 €	
0604	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES	3 483,00 €	12 577,20 €
0607	VIDEO PROTECTION	6 733,20 €	5 457,60 €
0702	ERMITAGE	- €	
201101	CUISINE CENTRALE DST	- €	
201101	CUISINE CENTRALE RS	5 247,46 €	
201102	ACCESSIBILITE	5 756,83 €	4 780,00 €
201401	ILLUMINATIONS	9 716,04 €	
202004	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	50 750,09 €	
53	DIVERS BATIMENTS	188 810,71 €	48 823,32 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 637,45 €	
68	INFORMATIQUE	25 054,66 €	22 782,00 €
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS	3 006,11 €	
76	MOBILIERS SCOLAIRES	3 336,35 €	
77	MATERIELS TECHNIQUE DST	32 482,56 €	1 792,44 €
77	MATERIELS TECHNIQUE PM	11 175,20 €	
9701	ACQUISITION DE VEHICULES	90 696,80 €	
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS	7 376,40 €	
202001	BUDGET CITOYEN	31 944,00 €	63 221,38 €
202201	MATERIELS SCOLAIRES SPECIFIQUES	5 672,27 €	
Total opérations dites récurrentes		718 194,48 €	160 753,94 €

L'année 2023 est également marquée par la poursuite des études du foyer des jeunes et le début des travaux (dépenses 2023 : 322 922.83 €).

Par ailleurs, 119 605 € ont été dépensés au titre de l'AP/CP relative à la rénovation des bâtiments communaux. Des études seront poursuivies en 2024 avant d'engager les travaux prévus au sein du groupe scolaire Louis Clément.

En opération d'ordre entre sections, l'amortissement des subventions s'est élevé à 15 705.06 € et les travaux en régie ont été valorisés pour 44 364.68 €.

Les recettes réelles correspondent à l'encaissement des subventions suivantes :

- 128 155.70 € au titre du reversement de la taxe d'aménagement,
- 11 125 € au titre du remboursement pour les dépenses engagées sur la propriété Fliche Bergis (refacturation à hauteur de 40% pour le conservatoire de musique),
- 25 000 € au titre du fonds de concours de la Métropole pour les travaux dans les bâtiments communaux,
- 106 824 € au titre du FCTVA.

Monsieur le maire sort au moment du vote de la présente délibération.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} adjointe ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le CFU 2023 du budget principal de la commune.

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

D'approuver le compte financier unique 2023 de la commune.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT